

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède, tenue le 5 octobre 2020 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy	M. Martin Bussières
	M. Marc Bouliane
Mme Jacqueline Demers	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Daniel Talbot. Mme Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Cette séance ordinaire se tient à huis clos. L'enregistrement de cette séance sera disponible éventuellement sur le site web de la Municipalité.

2020-10-226 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h 21.

Adoptée.

2020-10-227 Adoption de l'ordre du jour du 5 octobre 2020

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté :

Ouverture de la session
Adoption de l'ordre du jour du 5 octobre 2020
Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 8 septembre 2020
Résolution: Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2020
Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020
Résolution: Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2020

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

AFFAIRES NOUVELLES

Législation et Administration

Résolution : Dépôt des états financiers au 30 septembre 2020

Résolution : Appui : Projet Laurentia

Résolution : Appui : Musée Minéro de Thetford-KB3

Sécurité publique et civile

(aucun point)

Transport routier et voirie locale

Achat de signalisation pour le 2^e rang

Résolution : Entretien de la camionnette

Suivi : Visite du MTQ : puisards du village

Contribution financière : déneigement Chemin Létourneau

Plan et devis : ponceau Rang B-et-C

Résolution : niveleuse dans les rangs municipaux

Hygiène du milieu

Cueillette récupération et compost : Pointe-aux-Cèdres (1^{er} nov. au 1^{er} avril)

Contrat récupération 2021

Contrat compost 2021

Urbanisme, environnement et aménagement du territoire

Projet : soutien à la coopération intermunicipale

Résolution : Atteinte aux pouvoirs de municipalités

Loisirs, culture et édifice communautaire

Problème d'eau potable dans l'édifice

Résolution : Paiement des comptes du 9 septembre au 5 octobre 2020

Questions des élus et employés

Questions du public

Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2020-10-228 Dispense de lecture du procès-verbal du 8 septembre 2020

Il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

2020-10-229 Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2020

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020.

Adoptée.

2020-10-230 Dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2020

Il est proposé par M. Martin Bussièrès

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2020 puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

2020-10-231 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2020

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2020.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose le bordereau de correspondance du mois de septembre 2020. Le conseil municipal prend acte de ce document. La correspondance est disponible pour consultation.

AFFAIRES NOUVELLES

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

2020-10-232 Dépôt des états financiers au 30 septembre 2020

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de confirmer le dépôt des états financiers pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020, dont les élus reconnaissent avoir reçu copie.

Adoptée.

2020-10-233 Résolution d'appui : Projet Laurentia

Attendu que la MRC des Appalaches regroupe 42 604 habitants;

Attendu que l'activité commerciale et industrielle de notre secteur est très importante et constitue une part importante de notre développement;

Attendu que plusieurs de ces entreprises importent et exportent des biens conteneurisés;

Attendu que le projet Laurentia serait l'unique terminal de conteneur en eau profonde sur le fleuve Saint-Laurent;

Attendu que ce projet offrira des avantages économiques importants pour nos entreprises en raison de sa proximité et de la réduction importante du coût de transports;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède appuie et supporte fortement la réalisation du terminal de conteneur en eau profonde, soit le projet Laurentia.

Que la Municipalité de Sainte-Praxède souhaite vivement que le gouvernement fédéral agisse activement et avec célérité afin d'autoriser rapidement la réalisation de ce projet majeur qui apportera des retombées directes pour nos entreprises notamment dans le contexte où celles-ci en ont besoin.

Adoptée.

2020-10-234 Résolution d'appui : Musée Minéro de Thetford-KB3

Attendu que le Musée Minéro, anciennement le Musée minéralogique et minier de Thetford, opère le Centre historique de la Mine King depuis 2016;

Attendu que le Centre historique de la mine King cherche à conserver un des éléments des plus significatifs dans le patrimoine industriel de la région et de le mettre en valeur en rénovant et aménageant l'ancienne mine King;

Attendu que le Musée Minéro bénéficie du programme d'aide au fonctionnement pour les institutions muséales (PAFIM), pour son bâtiment situé sur le boulevard Frontenac;

Attendu que le Musée Minéro a depuis 2016, fait sans succès des représentations au ministère de la Culture et des Communications pour que le Centre historique de la Mine King soit inclus dans le programme PAFIM et que l'aide financière accordée au Musée Minéro soit ajustée en conséquence;

Attendu que le Centre historique de la Mine King peut se comparer par sa raison d'être et sa mission à plusieurs institutions muséales à vocation

scientifique et technologique qui se sont vues admises au programme de financement;

Attendu que cette aide financière permettrait d'améliorer les services fournis aux visiteurs, de poursuivre le développement du site, de diminuer la charge financière imposée à la Ville de Thetford Mines et de contribuer à sa survie;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède appuie le Musée Minéro de Thetford-KB3 dans sa demande pour que le Centre historique de la Mine King soit inclus dans le programme d'aide au fonctionnement pour les institutions muséales (PAIFIM).

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

(aucun point)

TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE

2020-10-235 Achat de signalisation pour le 2^e Rang

Il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement de procéder à l'achat d'un panneau identifiant le 2^e Rang, lequel serait installé à l'intersection de la Route 263 et du Rang 12, afin que les usagers de la route puissent savoir qu'ils doivent emprunter cette intersection pour se rendre au 2^e Rang.

Adoptée.

2020-10-236 Résolution : Entretien camionnette

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de procéder à la pose d'un traitement antirouille sur le camion, ainsi qu'un changement d'huile requis et du remplacement du phare endommagé. Il est convenu de mandater le maire Daniel Talbot à planifier les rendez-vous chez les entreprises où ces entretiens seront effectués.

Ces dépenses seront assimilées à même le budget d'entretien de la camionnette.

Adoptée.

Suivi : Visite du MTQ : puisards du village

Les élus prennent connaissance du rapport de l'inspecteur Richard Bellavance, suivant la visite des représentants du ministère des Transports, en lien avec la responsabilité de l'entretien des puisards du village. Il est convenu que la Municipalité continuera à faire vider ces installations annuellement, à ses frais.

2020-10-237 Nettoyage des puisards de la Route 263

Il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement de mandater l'inspecteur Richard Bellavance pour que le nettoyage et vidange des deux puisards de la Route 263 au centre du village, soient effectués.

Malgré que ces installations soient situées sur la Route 263, l'entretien de cet équipement doit être assumé par la Municipalité.

Adoptée.

2020-10-238 Contribution financière : déneigement Chemin Létourneau, section privée

Attendu que par la résolution adoptée le 28 septembre 2020 et portant le numéro 2020-09-223, le conseil municipal a demandé à l'Association des Riverains du Chemin Létourneau, d'octroyer eux-mêmes le contrat de déneigement et sablage du tronçon privé, pour la saison 2020-2021;

Attendu que l'Association nous informe qu'un contrat a été octroyé, à raison de 4 100 \$ pour le déneigement et le sablage, selon la soumission déposée;

Attendu que l'Association nous demande une aide financière de 4 100 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement que le conseil participe financièrement au déneigement et sablage du Chemin Létourneau, en assumant le coût pour la saison 2020-2021, s'élevant à 4 100 \$.

Le paiement sera effectué en 3 versements égaux (1^{er} décembre 2020, 1^{er} février 2021 et 1^{er} avril 2021) et payable directement à l'Association des Riverains du Chemin Létourneau qui s'engage à verser l'entièreté des montants à l'entrepreneur retenu.

Adoptée.

2020-10-239 Plan et devis : ponceau Rang B-et-C

Attendu que par la résolution portant le numéro 2020-09-208 adoptée le 8 septembre 2020, un mandat était octroyé à l'ingénieur Daniel Lapointe de SNC Lavalin pour l'élaboration de plan et devis pour le remplacement d'un ponceau dans le Rang B-et-C;

Attendu que les relevés sont maintenant réalisés et qu'il est opportun que le conseil détermine à quel moment il veut procéder à un appel d'offres par invitations et qu'il détermine s'il souhaite demander deux options pour le matériau du ponceau, savoir en béton et en plastique;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement que le conseil ira en appel d'offres par invitation dès janvier 2021. Au surplus, il est convenu de demander à l'ingénieur d'obtenir des soumissions uniquement pour un ponceau de plastique.

L'invitation sera transmise, au moment opportun, à trois entrepreneurs désignés par le conseil municipal.

Adoptée.

2020-10-240 Résolution : Niveleuse dans les rangs municipaux

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement d'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Transport Jocelyn Ménard pour la location de la niveleuse dans les rangs municipaux. L'inspecteur Richard Bellavance verra à cibler les endroits opportuns où la niveleuse est requise.

Un budget de 6 000 \$ est octroyé pour ce contrat de gré à gré.

Adoptée.

HYGIÈNE DU MILIEU

2020-10-241 Suspension du service de la cueillette de la récupération et du compost : Chemin de la Pointe-Aux-Cèdres

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'aviser l'entrepreneur responsable des cueillettes de la récupération et du compost de suspendre le service au Chemin de la Pointe-aux-Cèdres, entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} avril de chaque année.

Adoptée.

2020-10-242 Contrat récupération 2021

Il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement d'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise TORA pour le service de 26 cueillettes de récupération, s'élevant à 15 912 \$ avant les taxes, pour l'année 2021.

La cueillette de la récupération devra être faite de porte à porte dans tous les chemins municipaux où le service est offert, peu importe si ces chemins sont privés ou publics. Cependant, les cueillettes ne sont pas requises dans le chemin de la Pointe-aux-Cèdres entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} avril.

Adoptée.

2020-10-243 Contrat compost 2021

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise TORA pour le service de 33 cueillettes de compost, s'élevant à 19 800 \$ avant les taxes, pour l'année 2021.

La cueillette du compost devra être faite de porte à porte dans tous les chemins municipaux où le service est offert, peu importe si ces chemins sont privés ou publics. Cependant, les cueillettes ne sont pas requises dans le chemin de la Pointe-aux-Cèdres entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} avril.

Adoptée.

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2020-10-244 Résolution : Dépôt de projet : Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité

Attendu que la Municipalité de Sainte-Praxède a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que les Municipalités de Sainte-Praxède, Adstock et Lambton, désirent présenter un projet de coopération en environnement dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède s'engage à participer au projet de coopération en environnement et à assumer une partie des coûts;

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4– Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la Municipalité d'Adstock organisme responsable du projet.

Adoptée.

2020-10-245 Résolution : Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

Considérant l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

Considérant que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

Considérant que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

Considérant que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Considérant l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences

principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

Considérant qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

Considérant que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

Considérant que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

Considérant l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Praxède indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Adoptée.

LOISIRS, CULTURE ET ÉDIFICE COMMUNAUTAIRE

2020-10-246 Remplacement du contrôle électrique : système U.V.

Attendu les problèmes fréquents d'alimentation en eau potable dans l'édifice municipal depuis quelques semaines;

Attendu que Pompes et Filtration a fait une vérification complète du système de lampes U.V. pour trouver la problématique;

Attendu que le contrôle électrique du système U.V. est défectueux, ce qui provoque la cessation de l'alimentation en eau potable de façon intermittente;

Attendu le dépôt d'une soumission de Pompes et Filtration pour l'achat et l'installation d'un nouveau contrôle, laquelle s'élève à 860 \$ plus taxes se détaillant comme suit : Contrôle électrique : 710 \$ et main-d'œuvre : 150 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement d'accepter la soumission de Pompes et Filtration de Thetford pour l'achat et l'installation du contrôle électrique du système U.V. laquelle s'élève à 860 \$ plus taxes.

2020-10-247 Paiement des comptes du 5 octobre 2020

Il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés et des prélèvements effectués par télétransmission, entre le 9 septembre et le 5 octobre 2020, laquelle s'élève à 185 519,62 \$.

Adoptée.

Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Je certifie que la Municipalité de Sainte-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

Questions du public

2020-10-248 Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 19 h 50.

Adoptée

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.